



Pas d'eau, d'électricité, pas isolé mais loyer payé

Par **Violine67**, le **13/10/2012** à **10:24**

Bonjour,rrrnNous louons un logement qui aurait dû être terminé pour le 1octobre. rnAu 08octobre on a eu l'électricité, au 10on a eu l'eau chaude, et il nous manque encore boîte aux lettres et quelques travaux (compteur d'eau, isolation des WC et peinture).rrrnNotre appartement se situe au premier étage, il n'y a rien dessous (vide,c'est un porche en béton), et ce n'est pas isolé.rnrn_Est ce au locataire de payer la mise en route de l'électricité (installation compteur) dans un logement neuf ?rrrn_y a t'il quelque chose qu'on peut faire concernant l'isolation ? (les propriétaires sont au courant, puisque c'est un ouvrier du chantier qui est venu me le dire...).rrrn_A t-on a payer le loyer d'un appartement sans eau ni électricité (10jours du mois payé ou le logement n'était pas habitable ni habité)..rrrnMerci !